

KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex

CIBTP France (Ex Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2023 CIBTP France (Ex Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France) 24, rue de Dantzig - 75015 Paris



KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex

CIBTP France (Ex Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France)

24, rue de Dantzig - 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés du réseau CIBTP France (ex Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés dans la partie « 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre réseau, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux états financiers combinés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au réseau, données dans le rapport financier du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du réseau à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le réseau ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre réseau.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du réseau à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 13 décembre 2023

KPMG S.A.

Laurent Chillet Associé



Comptes combinés au 31 mars 2023



SOMMAIRE

	Pages
BILAN COMBINÉ	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	3
ANNEXE	4 - 16



BILAN COMBINÉ



BILAN - ACTIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

			31-mars-22		
ACTIF COMBINÉ	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	1				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels, droits et valeurs similaires		57 556	36 410	21 146	21 328
Autres immobilisations incorporelles		-	_	-	_
Immobilisations incorporelles en cours		4 906	-	4 906	4 659
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		296		296	127
		62 758	36 410	26 348	26 114
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 875	844	20 031	19 724
Constructions		116 973	52 045	64 928	62 553
Autres immobilisations corporelles		110 973	32 043	04 328	02 333
Matériels et outillages spécialisés		3 181	2 869	312	119
Installations générales, agencements, aménagements divers		10 548	9 069	1 479	1 487
Matériel de transport		652	539	113	164
Matériel et mobilier de bureau		8 713	7 565	1 148	1 105
Matériel informatique		6 627	5 549	1 078	1 522
Immobilisations corporelles en cours		21 088	3 349	21 088	3 124
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		21 088	-	21 088	1 440
Availces et acomptes sur infinobilisations corporelles		188 878	78 480	110 398	91 237
INAMADRILICATIONS FINANCIERES		100 070	70 .00	110 330	31237
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4.047	452	4.665	2.454
Participations et créances rattachées à des participations		1 817	152	1 665	3 151
Autres titres immobilisés		40		40	40
Prêts		1 495		1 495	1 460
Autres		239	0 152	239	201
		3 591		3 438	4 851
Total I		255 227	115 043	140 184	122 203
ACTIF CIRCULANT					
COMPTE DE TIERS	2				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur commandes		132		132	248
Adhérents et comptes rattachés	2			-	_
Adhérents et comptes rattachés	_	2 310 447	109 985	2 200 461	2 082 690
Autres créances	,	1 563 830			1 446 960
	2	1 503 830	12 894	1 550 935	1 446 960
COMPTES FINANCIERS	3				
Valeurs mobilières de placement		6 261 189	54 320	6 206 869	5 310 291
Disponibilités		734 625		734 625	1 368 300
Total II		10 870 223	177 200	10 693 022	10 208 489
COMPTES DE REGULARISATION	4				
Charges constatées d'avance		2 827		2 827	2 298
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		128 499		128 499	122 174
Total III		131 326	-	131 326	124 473
Fonds gérés	5	23 822		23 822	24 204

1



BILAN - PASSIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-23	31-mars-22
FONDS PROPRES	6		
Réserve légale		1 052	1 052
Réserve statutaire		614 528	544 338
Autres réserves		340 993	464 076
Report à nouveau		24 871	41 382
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		98 800	9 963
Total I		1 080 245	1 060 812
PROVISIONS	7		
Provisions pour risques		4 383	2 685
Provisions pour charges			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		6 736	7 593
Provisions pour congés et charges restant dus		656 828	566 830
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		17 593	15 594
Total II		685 540	592 703
DETTES	8	000010	002700
Emprunts et dettes financières diverses		27 523	12 537
Fournisseurs et comptes rattachés		8 023	7 003
Adhérents créditeurs et comptes rattachés			
Adhérents créditeurs		21 341	12 759
Dettes fiscales et sociales		267 751	297 348
Opérations avec les organismes professionnels		60 312	58 530
Autres dettes		566 582	584 529
Total III		951 533	972 706
COMPTES DE REGULARISATION	4		
Produits constatés d'avance		49	31
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		7 747 826	7 407 072
Cotisations émises sans engagement de congés		499 339	421 841
Total IV		8 247 215	7 828 945
Comptes gérés	5	23 822	24 204
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		10 988 354	10 479 369



COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ



COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2022/2023	2021/2022
Produits techniques		7 497 552	6 906 197
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		46 400	47 373
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		511 025	560 529
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		947	1 739
Transferts de charges techniques		973	430
Produits techniques (I)		8 056 897	7 516 268
Charges techniques		7 138 342	6 804 817
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		71 708	52 965
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser		603 022	523 799
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		1 696	947
Charges techniques (II)		7 814 768	7 382 529
RESULTAT TECHNIQUE (I-II)	9	242 129	133 740
Autres produits de gestion courante		17 213	17 881
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8 772	11 309
Transferts de charges d'exploitation		3 736	4 413
Produits d'exploitation (III)		29 722	33 604
Services extérieurs		33 895	32 599
Autres services extérieurs		21 251	19 732
Impôts et taxes		6 812	6 749
Charges de personnel		68 327	66 954
Autres charges de gestion courante		3 436	4 539
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		19 520	17 174
Impôts sur revenus d'exploitation		145	146
Charges d'exploitation (IV)		153 385	147 894
RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)	10	- 123 663	- 114 290
Produits financiers		54 608	28 929
Reprises de dépréciations des comptes financiers		12 046	5 033
Transferts de charges financières		67	95
Produits financiers (V)		66 720	34 057
Charges financières		43 926	21 459
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		39 957	20 046
Impôts sur revenus financiers		5 180	2 017
Charges financières (VI)		89 063	43 522
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11	- 22 343	- 9 466
Produits exceptionnels		4 652	642
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		1	0
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
Produits exceptionnels (VII)		4 653	642
Charges exceptionnelles		1 973	663
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		2	-
Charges exceptionnelles (VIII)		1 976	663
Charges exceptionnelles (VIII)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	12	2 677	- 21

Notes annexes aux états financiers combinés Exercice clos le 31 mars 2023

RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2023 à 10 988 354 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 98 800 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Rétrocessions

Trois caisses du Réseau ont procédé à une rétrocession de cotisations à leurs adhérents au cours de l'exercice 2022/2023 pour un montant total de 79 367 k€. Ces rétrocessions ont été imputées sur le poste des autres réserves pour la préparation des comptes combinés (cf. note 6).

PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de CIBTP France à compter du 2 juillet 2010.

L'exercice a été marqué par la finalisation de la liquidation du CEDIB qui ne fait donc plus partie du périmètre de combinaison au 31 mars 2023.

Le nombre d'entités combinées s'élève donc à la fin de l'exercice à 14 contre 15 l'an passé.

Au 31 mars 2023, 3 caisses du réseau ont des participations dans 3 SCI.

Les pourcentages de détention dans 3 SCI sont respectivement de 31,66 %, 45 % et 95,9 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 2 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison, comme les exercices précédents.



Le périmètre de combinaison au 31 mars 2023 est le suivant :

Code Entité	Entité	Lieu	Méthode de combinaison	
-	CIBTP FRANCE ¹	Paris		
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG ³	
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG	
04	NORD-OUEST	Rouen	IG	
07	GRAND EST	Nancy	IG	
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Saint-Priest	IG	
15	REGION MEDITERRANEE	Marseille	IG	
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG	
23	CENTRE	Tours	IG	
24	GRAND-OUEST	Rennes	IG	
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG	
34	LA RÉUNION ²	Saint-Denis	IG	
<u>ا</u> ر	MARTINIQUE	Fort-de-France		
35	GUADELOUPE	Abymes	IG	
L	GUYANE	Cayenne		
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG	

¹ Entité combinante

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2023 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement ANC n° 2020-01.

Les comptes combinés 2023 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2022.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique;

Et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,

² Clôture des comptes au 31 octobre 2022

³ IG : Intégration Globale

RÉSEAU CONGÉS-INTEMPÉRIES BTP



Notes annexes aux états financiers combinés Exercice clos le 31 mars 2023

- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements ANC °2014-03 et ANC n°2018-06) en ce qui concerne les points non spécifiques.

Le réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) établit volontairement des comptes combinés au 31 mars 2023 qui couvrent une période de 12 mois.

1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan »);
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs);
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 mars 2023 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2022.

2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

3. Immobilisations

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les coûts de création de logiciels et des projets qui y sont liés sont inscrits en « immobilisations en cours », en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC des 9

Exercice clos le 31 mars 2023



janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne, jusqu'à leur mise en service.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature d'immobilisation incorporelle	Durée d'utilisation prévue	Taux d'amortissement pratiqué
Logiciels	3 ans	33,33 %
S.I. Unique		
- Projet initial, compatible SIRIUS	10 ans	10 %
- SIRIUS	10 ans	10 %
Autres projets	5 ans	20 %

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature d'immobilisation corporelle	Durée d'utilisation prévue	Taux d'amortissement pratiqué
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

RÉSEAU CONGÉS-INTEMPÉRIES BTP



Notes annexes aux états financiers combinés Exercice clos le 31 mars 2023

5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».

En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une règlementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

NOTES RELATIVES AU BILAN COMBINÉ

Notes annexes aux états financiers combinés Exercice clos le 31 mars 2023

DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2023

Données en k€		IMMOBILI	SATIONS		А	MORTISSEMENTS	& DEPRECIATIO	NS	
Rubriques et postes	Valeurs brutes en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés en fir d'exercice	Valeur nette en fin d'exercice
Logiciels, droits et valeurs similaires	53 749	4 527	720	57 556	32 421	4 670	680	36 410	21 146
Autres immobilisations incorporelles	101	-	101	-	101	-	101	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	4 659	4 517	4 270	4 906	-	-	-	-	4 906
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	127	169	-	296					296
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 636	9 213	5 092	62 758	32 522	4 670	781	36 410	26 348
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 523	429	78	20 875	800	45	-	844	20 031
Constructions	113 192	6 186	2 405	116 973	50 639	3 747	2 341	52 045	64 928
Matériels et outillages spécialisés	2 976	225	19	3 181	2 856	32	19	2 869	312
Installations générales, agencements, aménagements divers	11 019	297	768	10 548	9 532	305	767	9 069	1 479
Matériel de transport	675	47	71	652	511	99	71	539	113
Matériel et mobilier de bureau	8 755	433	474	8 713	7 650	388	472	7 565	1 148
Matériel informatique	7 549	407	1 329	6 627	6 027	848	1 327	5 549	1 078
Immobilisations corporelles en cours	3 124	21 245	3 280	21 088	-	-	-	-	21 088
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 440	222	1 441	221	-	-	-	-	221
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 252	29 491	9 865	188 878	78 015	5 463	4 998	78 480	110 398
Participations et créances rattachées à des participations	3 304	-	1 487	1 817	153	-	1	152	1 665
Autres titres immobilisés	40	-	-	40					40
Prêts	1 460	88	53	1 495					1 495
Autres	201	89	51	239	0	-	-	0	239
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 005	177	1 591	3 591	153	-	1	152	3 438
TOTAUX	232 893	38 881	16 548	255 227	110 690	10 133	5 780	115 043	140 184

Notes annexes aux états financiers combinés Exercice clos le 31 mars 2023

Note 1. Actif immobilisé (Voir tableau « Détail de l'actif immobilisé » ci-avant)

L'actif immobilisé augmente de 17 980 k€. Les principales variations sont les suivantes :

- Un investissement net en immobilisations incorporelles pour 4 903 k€ correspondant principalement à l'activation des frais de développement engagés sur l'exercice dans le cadre du SIU et de la Carte BTP;
- Un investissement net en immobilisations corporelles pour 24 623 k€ comprenant principalement des investissements immobiliers, dont l'acquisition du futur siège social de CIBTP France;
- Des dotations aux amortissements pour 10 133 k€;
- Une diminution des immobilisations financières de 1 413 k€.

Note 2. Détail des créances

Données en k€ LIBELLES	31/03/2023	31/03/2022	
LIBELLES			
Immobilisations financières	3 591	5 005	
- Dépréciation des participations et/ou immob. financières	- 152	- 153	
	3 438	4 851	
Adhérents et comptes rattachés	2 310 447	2 171 216	1
- Dépréciation des adhérents	- 109 985	- 88 526	
	2 200 461	2 082 690	
Créances personnel	67	70	
Organismes sociaux	1 546 199	1 439 272	2
Etat, impôts et taxes	11	-	
Autres débiteurs	17 685	15 814	
- Dépréciation des autres débiteurs	- 12 894	- 7 948	
	1 551 067	1 447 208	
Charges constatées d'avance	2 827	2 298	
Charges réglées sur congés : exercice N+1	128 499	122 174	3
	131 326	124 473	
TOTAL	3 886 293	3 659 223	

¹ L'augmentation s'explique par une hausse des cotisations émises.

² L'augmentation est principalement due à une hausse des avances de cotisations URSSAF dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale mise en place à compter du 1^{er} avril 2015.

³ L'augmentation est liée à une prise plus forte de congés sur l'exercice en cours.



Note 3. Valeurs mobilières de placement

Détail du portefeuille :

Données en k€	31/03/2023	31/03/2022
LIBELLES	31/03/2023	31/03/2022
Obligations	921 211	668 050
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme	-	-
SICAV	933 926	819 640
FCP	2 171 543	1 467 761
TCN	2 292	2 292
Comptes à terme	1 026 932	646 995
Autres placements	1 170 067	1 709 174
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	35 219	22 787
Valeur brute =	6 261 189	5 336 700
Provision pour dépréciation	54 320	26 409
TOTAL (NET)	6 206 869	5 310 291

Le portefeuille en valeur nette évolue à la hausse. Il a été impacté par la hausse des taux d'intérêt.

Au 31 mars 2023, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 6,2 mds€.

Note 4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, relatif à l'exercice congé 2023 (cf. Principes comptables 1.).

Charges constatées d'avance

Données en k€	31/03/2023	31/03/2022
LIBELLES	31/03/2023	31/03/2022
Charges constatées d'avance Charges réglées sur congés : exercice n + 1	2 827 128 499	2 298 122 174
TOTAL	131 326	124 473



Produits constatés d'avance

Données en k€	31/03/2023	31/03/2022
LIBELLES	31/03/2023	31/03/2022
Produits constatés d'avance Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1 Cotisations émises sans engagement de congés	49 7 747 826 499 339	31 7 407 072 421 841
TOTAL	8 247 215	7 828 945

Note 5. Fonds gérés

Ce compte représente les fonds gérés par CIBTP France pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que CIBTP France assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de CIBTP France.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

Note 6. Fonds propres

		Réserves		Report à		Total des fonds
Données en k€	légale	statutaire	autres	nouveau	Résultat	propres
Situation au 31/03/2020 =	1 052	564 363	309 403	- 32 382	91 111	933 548
Affectation du résultat 2019/2020 Rétrocessions Résultat au 31/03/2021 Autres	-	37 063 - 109 507	59 547 - 15 151	- 5 397 -	- 91 213 241 857 102	- - 124 658 241 857 102
Situation au 31/03/2021 =	1 052	491 919	353 799	- 37 779	241 857	1 050 849
Affectation du résultat 2020/2021 Rétrocessions Résultat au 31/03/2022 Autres	-	52 419 -	110 278 -	79 161 -	- 241 857 9 963	9 963 -
Situation au 31/03/2022 =	1 052	544 338	464 076	41 382	9 963	1 060 812
Affectation du résultat 2021/2022 Rétrocessions Résultat au 31/03/2023 Autres	-	70 190 -	- 46 116 - 76 967	- 14 111 - 2 400	- 9 963 98 800	- - 79 367 98 800 -
Situation au 31/03/2023 =	1 052	614 528	340 993	24 871	98 800	1 080 245

La variation des fonds propres s'explique par l'excédent de l'exercice de 98 800 k€ et des rétrocessions réalisées par 3 caisses pour un montant de 79 367 k€.

Notes annexes aux états financiers combinés Exercice clos le 31 mars 2023

Note 7. Provisions pour risques et charges

Données en k€

NATURE	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation) Provisions pour indemnités de départ à la retraite Provisions pour congés restant dus Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	2 685 7 593 566 830	3 120 1 224 594 039	1 422 2 081 504 041	4 383 6 736 656 828	1 2
TOTAUX	592 703	615 796	522 959	685 540	

¹ Au 31 mars 2023, les provisions pour risques concernent essentiellement CIBTP France, pour la provision sur les cotisations PROBTP d'un montant de 1,7 m€ à payer au titre du 1er trimestre 2023.

Note 8. Détail des dettes

Données en k€	31/03/2023 31/03/2022		
LIBELLES	31/03/2023	31/03/2022	
Emprunts et dettes financières diverses	27 523	12 537	1
Fournisseurs et comptes rattachés	8 023	7 003	
Adhérents créditeurs	21 341	12 759	
Organismes professionnels	60 312	58 530	
Dettes fiscales et sociales	267 751	297 348	
Autres dettes	566 582	584 529	2
TOTAL	951 533	972 706	

¹ Au 31 mars 2023, ce poste comprend pour 15 m€ le prêt bancaire souscrit par CIBTP France pour financer son projet immobilier et pour 7 m€ la contrepartie d'un compte de valeurs mobilières de placement à l'actif dans le cadre de la convention de trésorerie signée entre CIBTP France et la BTP Banque.

² Au 31 mars 2023, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 6,7 m€. Des contrats d'assurance permettent par ailleurs de couvrir le solde de l'engagement pour 6 entités. L'ensemble des caisses couvre son engagement par le biais de provisions ou de contrats d'assurance.

²La diminution de ce poste est principalement due à la baisse des indemnités de congés charges comprises à payer, liée à une consommation moins importante de congés en avril 2023 par rapport à avril 2022.



NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

Note 9. Résultat technique combiné

Données en k€ LIBELLES	Ex. 2022/2023	Ex. 2021/2022
Cotisations	7 498 525	6 906 627
Reprises sur provisions à caractère technique	557 425	607 902
Reprises sur provisions pour risques et charges	947	1 739
Produits techniques =	8 056 897	7 516 268
Indemnités	7 105 239	6 779 352
Pertes sur créances irrécouvrables	33 103	25 464
Dotations aux provisions à caractère technique	674 730	576 765
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 696	947
Charges techniques =	7 814 768	7 382 529
RÉSULTAT TECHNIQUE	242 129	133 740

Pour rappel, l'exercice 2021/2022 avait été impacté par les conséquences de l'activité partielle mise en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Note 10. Résultat d'exploitation combiné

Données en k€	Ex. 2022/2023	Ex. 2021/2022
LIBELLES	LX. 2022/2023	LX. 2021/2022
Autres produits de gestion courante	17 213	17 881
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 772	11 309
Transferts de charges d'exploitation	3 736	4 413
Produits d'exploitation =	29 722	33 604
Services et autres services extérieurs	55 146	52 331
Impôts et taxes	6 812	6 749
Charges de personnel	68 327	66 954
Autres charges de gestion courante	3 436	4 539
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 520	17 174
Impôts sur revenus d'exploitation	145	146
Charges d'exploitation =	153 385	147 894
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 123 663	- 114 290



Note 11. Résultat financier combiné

Données en k€	5 0000/0000	5 0004 /0000	
LIBELLES	Ex. 2022/2023	Ex. 2021/2022	
Revenus des titres de placement	35 788	14 909	
Plus-values sur cessions de titres de placement	16 114	13 523	1
Autres produits financiers	2 705	498	
Reprises sur provisions à caractère financier	12 046	5 033	2
Transferts de charges financières	67	95	
Produits financiers =	66 720	34 057	
Moins-values sur cessions de titres de placement	39 060	18 885	1
Autres charges financières	4 866	2 574	
Dotations aux provisions à caractère financier	39 957	20 046	2
Impôts sur revenus financiers	5 180	2 017	
Charges financières =	89 063	43 522	
RÉSULTAT FINANCIER	- 22 343	- 9 466	

¹ Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à une perte de 22,9 m€ contre une perte de 5,4 m€ l'an passé.

Note 12. Résultat exceptionnel combiné

Données en k€	Ex. 2022/2023	Ex. 2021/2022
LIBELLES	LX. 2022/2023	LX. 2021/2022
Prix de cession des immobilisations	3 289	132
Autres produits exceptionnels	1 363	510
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	1	0
Produits exceptionnels =	4 653	642
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	768	300
Autres charges exceptionnelles	1 205	363
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	2	-
Charges exceptionnelles =	1 976	663
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 677	- 21

² La variation des dotations et reprises est liée à la hausse des taux et de l'augmentation des marges de crédit engendrant une dépréciation de certaines catégories d'actifs plus importante au 31 mars 2023.

Réseau Congés Intempéries - BTP



Notes annexes aux états financiers combinés Exercice clos le 31 mars 2023

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Néant

Effectif temps plein (ETP)

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 1 045 salariés au titre de l'exercice 2022/2023 contre 1 043 salariés au titre de l'exercice précédent.

Tableau des flux de trésorerie (TFT)

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La Cour de cassation a rendu une série d'arrêts, le 13 septembre 2023, dans lesquels elle fait application du droit européen en matière de congés payés et écarte le droit français. Elle « garantit » ainsi une meilleure effectivité des droits des salariés à leurs congés payés :

- les salariés malades ou accidentés auront droit à des congés payés sur leur période d'absence, même si cette absence n'est pas liée à un accident de travail ou à une maladie professionnelle;
- en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, le calcul des droits à congé payé ne sera plus limité à la première année de l'arrêt de travail ;
- la prescription du droit à congé payé ne commence à courir que lorsque l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer celui-ci en temps utile.

Les conséquences financières de ces arrêts sont en cours d'analyse par le ministère du travail. Ces arrêts impacteront les comptes des caisses du Réseau à compter de l'exercice 2023/2024.